



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 23 septembre 2014 — N° 22

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner la participation des Associés de Laval au Club de baseball de Laval.

Mme Lamarre (Taillon) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de L'Antre-Temps.

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire de Mme Marie-Jeanne Boulianne.

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Centre Inter-Femmes.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de Baultar.

23 septembre 2014

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de féliciter la ville de Mont-Joli, récipiendaire du prix Inspiration 2014 de la Fédération des Villages-relais du Québec.

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de féliciter M. Yves Beauchamp.

Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de féliciter M. Carl Anderson.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Club de l'âge d'or Notre-Dame-de-Pompéi.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage aux frères Jean, Michel et Normand Perron.

À 13 h 57, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 192 Loi modifiant la Loi concernant la lutte contre la corruption en matière de protection des dénonciateurs

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 192.

Dépôts de documents

Mme Thériault, ministre de la Sécurité publique, dépose les Ententes sur la prestation des services policiers pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2018 des communautés suivantes :

Odanak et Wôlinak	(Dépôt n° 262-20140923)
Eagle Village-Kipawa (versions française et anglaise)	(Dépôt n° 263-20140923)
Essipit	(Dépôt n° 264-20140923)
Pikogan	(Dépôt n° 265-20140923)
Timiskaming (versions française et anglaise)	(Dépôt n° 266-20140923)

23 septembre 2014

Mme Vallée, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère de la Justice.
(Dépôt n° 267-20140923)

Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2013-2014 de l'Office des personnes handicapées du Québec.
(Dépôt n° 268-20140923)

M. le président dépose trois décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 5 juin 2014 :

Décision 1759 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et d'autres dispositions réglementaires;
(Dépôt n° 269-20140923)

Décision 1760 concernant le Règlement concernant la promotion d'un chef de projet pour l'amélioration des infrastructures dédiées à l'accueil et aux travaux parlementaires;
(Dépôt n° 270-20140923)

Décision 1761 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les documents parlementaires.
(Dépôt n° 271-20140923)

Puis il dépose deux décisions du Bureau de l'Assemblée nationale en date du 12 juin 2014 :

Décision 1768 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien et le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député;
(Dépôt n° 272-20140923)

23 septembre 2014

Décision 1769 concernant le Règlement accordant des allocations additionnelles au député de la circonscription électorale de Mégantic.

(Dépôt n° 273-20140923)

Enfin, il dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par Mme Samson (Iberville) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 24 septembre 2014, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 274-20140923)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bernier (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 18 septembre 2014, a procédé à l'élection à la vice-présidence de la Commission.

(Dépôt n° 275-20140923)

Dépôts de pétitions

M. Traversy (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 191 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modification de la loi sur le harcèlement psychologique en milieu de travail.

(Dépôt n° 276-20140923)

Deux extraits de pétition concernant le consentement au don d'organes sont déposés par M. Traversy (Terrebonne) :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 20 448 citoyens et citoyennes du Québec;

(Dépôt n° 277-20140923)

23 septembre 2014

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 667 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 278-20140923)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Carrière (Chapleau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 787 citoyens de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ou utilisateurs des plans d'eau touchés, concernant le plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020.

(Dépôt n° 279-20140923)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lavallée (Repentigny) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 137 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'obtention d'un terrain vacant pour la construction d'une école primaire du secteur Valmont, à Repentigny.

(Dépôt n° 280-20140923)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1, 84.3 et 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec Mme David, ministre de la Culture et des Communications, Mme Samson (Iberville) et Mme David (Gouin), propose :

23 septembre 2014

QUE l'Assemblée nationale du Québec rende hommage à Gilles Latulippe, comédien, humoriste, auteur, et directeur artistique de grand talent et Chevalier de l'Ordre national du Québec, décédé dans la nuit du 23 septembre 2014;

QU'elle souligne sa contribution exceptionnelle à la culture québécoise, en particulier au théâtre et à la télévision;

QU'elle reconnaisse aussi l'ampleur et le rayonnement de son œuvre qui s'est déployée pendant plus de 55 ans;

QU'elle transmette ses condoléances à sa famille, à ses proches, à ses collègues ainsi qu'à ses nombreux admirateurs partout au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Hamad, ministre du Travail, conjointement avec M. Therrien (Sanguinet), M. Lamontagne (Johnson) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire du Code du travail du Québec;

QU'elle réaffirme le rôle essentiel de cette loi qui constitue depuis 1964 la principale pièce législative encadrant les relations du travail au Québec;

QU'elle reconnaisse que le Code est un outil efficace pour encadrer les relations du travail au Québec, tout en sachant préserver le nécessaire équilibre entre le développement économique et la justice sociale.

23 septembre 2014

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des relations avec les citoyens se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur l'examen des rapports sur les activités du fonds de soutien aux proches aidants et sur celles de la Société de gestion L'Appui.

À 15 h 48, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 58.

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), présente une motion concernant la pratique de la médecine pendant le mandat de Mme Hélène Daneault, ex-députée de Groulx.

M. Fournier, leader du gouvernement, soulève une question de règlement concernant la recevabilité de cette motion.

À 16 h 04, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 16 h 21.

Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, rend une décision sur la question de règlement soulevée par le leader du gouvernement concernant la recevabilité de la motion sans préavis présentée par le député de La Peltrie.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Lorsqu'il y a consentement pour la présentation d'une motion sans préavis, la présidence ne se prononce généralement pas d'office sur sa recevabilité. Il arrive donc que l'Assemblée se prononce sur des motions qui ne sont pas tout à fait conformes au Règlement. Toutefois, à partir du moment où l'on soulève la question de la recevabilité, la présidence a l'obligation de statuer en tenant compte des règles de droit parlementaire. En effet, il faut d'abord qu'une motion sans préavis soit recevable avant que la présidence demande à l'Assemblée si elle consent à débattre de cette motion.

L'article 191 précise que les motions ne doivent contenir ni exposé de motifs, ni argumentation.

En l'espèce, la motion telle que rédigée contient des éléments qui entrent dans la catégorie des motifs et de l'argumentation puisqu'on y fait une démonstration des raisons qui différencieraient deux situations et des arguments à l'appui de cette prétention. Cela ne doit pas se retrouver dans le texte d'une motion. Cette partie doit plutôt se retrouver dans la phase du débat sur une motion, dans la mesure où les termes employés sont parlementaires. En effet, on ne peut faire, en citant une lettre, une chose qui serait par ailleurs interdite dans nos débats.

C'est pourquoi la motion du député de La Peltrie est irrecevable et, de ce fait, ne peut être soumise à un consentement pour en débattre.

23 septembre 2014

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant la participation du premier ministre du Canada au sommet des Nations Unies sur le climat qui s'est tenu à New-York, ainsi que la marche sur le climat; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 24 septembre 2014, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de Mme Samson (Iberville).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement libéral qu'il s'engage, d'ici la fin de son mandat, à ne pas augmenter la taxe de vente et les impôts des contribuables et s'engage également à ne pas augmenter au-delà du niveau de l'inflation les taxes scolaires, les tarifs d'électricité et les tarifs de garderie.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 18 septembre 2014, sur la motion de report de M. Marceau (Rousseau) dans le cadre du débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

23 septembre 2014

Le débat terminé, la motion de report est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 31 en annexe)

Pour : 25 Contre : 79 Abstention : 0

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit maintenant adopté.

Débats de fin de séance

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Leclair (Beauharnois) à M. Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, portant sur le sujet suivant : « Les compressions du gouvernement libéral à la protection de la faune ».

À 18 h 12, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

23 septembre 2014

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Traversy (Terrebonne).

À 21 h 30, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 24 septembre 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de report de M. Marceau (Rousseau) :

(Vote n° 31)

POUR - 25

Bergeron (PQ)	Dufour (PQ)	Leclair (PQ)	Roy (PQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Léger (PQ)	(Bonaventure)
Cloutier (PQ)	(Jonquière)	Maltais (PQ)	Therrien (PQ)
Cousineau (PQ)	Hivon (PQ)	Marceau (PQ)	Traversy (PQ)
David (IND)	Kotto (PQ)	Pagé (PQ)	Turcotte (PQ)
(Gouin)	Lamarre (PQ)	Péladeau (PQ)	Villeneuve (PQ)
Drainville (PQ)	LeBel (PQ)	Poirier (PQ)	Zakaïb (PQ)

CONTRE - 79

Arcand (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Auger (PLQ)	Daoust (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Roy (CAQ)
Barrette (PLQ)	David (PLQ)	Leitão (PLQ)	(Montarville)
Bernier (PLQ)	(Outremont)	Lemay (CAQ)	Samson (CAQ)
Billette (PLQ)	de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Deltell (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (PLQ)
Blais (PLQ)	Drolet (PLQ)	Matte (PLQ)	(Dubuc)
(Charlesbourg)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Bolduc (PLQ)	(Pontiac)	Montpetit (PLQ)	Soucy (CAQ)
(Jean-Talon)	Fortin (PLQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	(Sherbrooke)	Morin (PLQ)	St-Denis (PLQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Giguère (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Surprenant (CAQ)
Boucher (PLQ)	Girard (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Habel (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hardy (PLQ)	Picard (CAQ)	Vallières (PLQ)
Charette (CAQ)	Huot (PLQ)	Plante (PLQ)	Vien (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Reid (PLQ)	
Coiteux (PLQ)	Kelley (PLQ)	Roberge (CAQ)	
D'Amour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	

Publié par :

*La Direction des travaux parlementaires
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.15
Québec (Québec) G1A 1A3*

*Téléphone: 418 643-2793
Télécopieur: 418 643-0931
seance@assnat.qc.ca*

ISSN 0825-9607